

**A\_2023\_69**

**ARRETE PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON A DUREE UNIQUE  
STAGIAIRE DE M. CREPEAU REMI**

Adjoint technique territorial  
Temps complet 35H00 hebdomadaires

Le Maire de AUSSAC-VADALLE,

**Vu** le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.522-1 à L.522-7, et L.522-10 à L.522-14 ;

**Vu** le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux ;

**Vu** le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade ;

**Vu** le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade ;

Considérant que M. CREPEAU Rémi remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un Avancement d'échelon à durée unique -STAGIAIRE ;

**ARRETE**

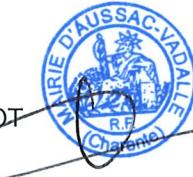
ARTICLE 1: La situation de M. Rémi CREPEAU, né le 06/09/1990, est établie comme suit :

<b>Situation actuelle</b>	<b>Situation nouvelle</b>
A compter du 01/07/2023  Adjoint technique territorial 3ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 363 NBI de 0 points	A compter du 16/08/2023  Adjoint technique territorial 4ème échelon Indice Brut : 371 Indice Majoré : 364 NBI de 0 points

ARTICLE 2: La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :  
transmis au président du centre de gestion,  
transmis au comptable de la collectivité,  
notifié à l'intéressé.

Fait à AUSSAC-VADALLE le 24 juillet 2023

Le Maire,  
Gérard LIOT



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le 28/07/2023

Signature de l'agent